



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

SEANCE du jeudi 16 février 2017

**OBJET : 19-3 - PETITE ENFANCE
- PLAN DE RENOVATION POUR
LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES
JEUNES ENFANTS - CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT
AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES - AUTORISATION DE
SIGNATURE**

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrice COLOMB
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

42214

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

19-3 - PETITE ENFANCE - PLAN DE RENOVATION POUR LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS -
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION
DE SIGNATURE

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Les Caisses d'Allocations Familiales soutiennent l'optimisation des équipements et service d'accueil de jeunes enfants en apportant un soutien technique et financier, notamment dans le cadre d'un Plan de Rénovation des Etablissements d'accueil des jeunes enfants (PRE).

Suite aux intempéries du 3 octobre 2015, la Commune a sollicité une aide au titre du PRE afin de rénover, pour un montant total de 9 167 €, les équipements suivants :

- multiaccueil Cardi ;
- multiaccueil Les terrasses ;
- Multiaccueil Les Colonnes ;
- Jardin d'enfants Saint-Maymes ;
- Jardin d'enfants Saint-Antoine.

Pour formaliser le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de conclure une convention d'objectifs et de financement relative à ces équipements.

Cette convention précise les engagements de la Commune sur ces équipements et permet de bénéficier d'une aide PRE d'un montant de 5 417 €.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de financement relative au Plan de Rénovation des Etablissements d'accueil des jeunes enfants ainsi que tout avenant qui n'en bouleverserait pas l'économie générale ;

- **AUTORISE** la Commune à percevoir l'aide qui en découle.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux provoquant le délai de recours contentieux.."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.19-3 - PETITE ENFANCE - PLAN DE RENOVATION POUR LES EQUIPEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS - CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM422-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM422-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.1. Autres domaines de competences des communes